

Département de l'Aude
Canton de LÉZIGNAN-CORBIÈRES
Commune de LÉZIGNAN-CORBIÈRES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

**ARRÊTÉ DU MAIRE****PORTANT PERMISSION DE VOIRIE  
ET RÉGLEMENTANT LE STATIONNEMENT EN ZONE BLEUE  
RUE ARAGO**

Le Maire de la Ville de Lézignan-Corbières,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-5, L.2213-1 et L.2213-6,

Vu le Code de la Route, notamment ses articles L.325-1 et suivants, L.411-1, R.130-10, R.325-1 et suivants, R.411-1 et suivants, et R.417-10,

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment les articles L.113-2, L.116-1 et suivants, et R.116-2,

Vu le Code Pénal, notamment les articles 131-13 et R.610-5,

Vu le Code de Procédure Pénal, notamment les articles 529 et suivants et R.48-1 et suivants,

Vu l'arrêté municipal du 30 avril 1964, portant réglementation de la circulation, du stationnement et du parcage des véhicules dans la ville de Lézignan-Corbières,

Vu la demande de permission de voirie formulée le 26 avril 2022 par M. Didier PELLEGRIN, gérant de l'Entreprise SUR COFFRES-FORTS, pour permettre le stationnement d'un véhicule rue Arago, les 9 mai et 10 mai 2022,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour garantir la sécurité des usagers pendant les interventions,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules pendant les interventions,

**ARRÊTE****Article 1<sup>er</sup> :**

L'Entreprise SUR COFFRES-FORTS est autorisée à occuper le domaine public, rue Arago, et à exécuter la livraison et l'installation de produits bancaires.

**Article 2 :**

Pour permettre le stationnement d'un véhicule de l'Entreprise SUR COFFRES-FORTS rue Arago, les 9 mai et 10 mai 2022, deux places de stationnement en zone bleue seront neutralisées au droit de la Caisse d'Épargne, rue Arago.

**Article 3 :**

Les services techniques de la ville se chargeront de livrer deux barrières le vendredi 6 mai 2022 au droit de la Caisse d'Épargne, rue Arago.

**Article 4 :**

L'Entreprise SUR COFFRES-FORTS se chargera de mettre en place, sous sa responsabilité, les panneaux et barrières avec affichage de l'arrêté avant le début des travaux et une signalisation de nature à prévenir les usagers.

**Article 5 :**

L'Entreprise SUR COFFRES-FORTS rendra le domaine public en l'état initial en fin de chantier.

**Article 6 :**

Le présent arrêté sera notifié à l'Entreprise SUR COFFRES-FORTS et un exemplaire sera transmis à la Brigade de Gendarmerie, au Centre de secours du SDIS, à la Police Municipale et aux Services Techniques de la ville de Lézignan-Corbières.

**Article 7 :**

Le Directeur Général des Services, Le Directeur des Services Techniques, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Chef de poste de la Police Municipale et le Responsable des Services Techniques de la ville de Lézignan-Corbières, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lézignan-Corbières, le 5 mai 2022

**Le Maire,**

**Gérard FORCADA**

